



FLAXWEILER

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 14 septembre 2026, modifiant le règlement de circulation générale de la commune de Flaxweiler du 24 septembre 2014 (Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices au chemin rural «Schéckelt» à Gostingen), a été approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 5 octobre 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 6 octobre 2026, réf. 322/26/CR.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

Le Collège échevinal,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

